CONTRÔLER ET RÉGULER LA CHARGE DE TRAVAIL DES SALARIÉS: UN IMPÉRATIF POUR L'EMPLOYEUR

1 jour

L'EMPLOYEUR RESPONSABLE DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES SALARIÉS

PROGRAMME DE LA FORMATION

LES PRINCIPALES RÈGLES DU CODE DU TRAVAIL APPLICABLES

› en matière de suivi et de contrôle de la "durée" du travail
Brainstorming sur la durée du travail et les modalités de contrôle
› en matière de suivi et de contrôle de la "charge" de travail

DE L'OBLIGATION DE SÉCURITÉ DE RÉSULTAT DE L'EMPLOYEUR À L'OBLIGATION DE MOYEN RENFORCÉE

› Obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité : les rappels de la loi
› La responsabilité de l'employeur en matière de santé mentale : zoom sur les situations de travail dégradées et risques collatéraux
Quiz sur les RPS

CHARGE DE TRAVAIL : UNE NOTION FLOUE ?

› Charge de travail prescrite, charge de travail réelle, charge de travail ressentie... de quoi parle-t-on ?
› Charge mentale professionnelle, charge émotionnelle : quand l'organisation et le management défaillent
Atelier "contraintes / ressources" : étude du modèle C2R de l'ANACT

MESURER ET RÉGULER LA CHARGE DE TRAVAIL

› Quels enjeux ?
– santé et conditions de travail : zoom sur le mécanisme du stress
Illustration des mécanismes du stress et de leurs conséquences
– érosion de l'engagement au travail
– risques contentieux majeur : heures supplémentaires, inopposabilité des forfaits...
› Mesure de la charge de travail
– que mesurer concrètement ? De quelle méthodologie s'inspirer ?
Atelier : étude du modèle PRS (Prescrit - Réel - Subjectif) de l'ANACT
– quels sont les indicateurs à prendre en compte (turn-over, absentéisme, désengagement,...) ?
Brainstorming sur les indicateurs adaptés à chaque situation
– suivi individuel et collectif de la charge de travail : de quels outils s'équiper ? Quid d'un accord charge de travail ?
Atelier : analyse de l'accord d'entreprise Orange SA
› Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des managers et collaborateurs

SURCHARGE DE TRAVAIL - QUI ALERTER ?

› Les pouvoirs des IRP
– zoom sur la procédure d'alerte du CSE
Quiz sur le droit d'alerte
– action en référé du CSE pour suspension de projets
– consultations régulières du CSE et CSSCT, observatoires paritaires,...
– négociation collective (accords QVCT, RPS...)
› Le rôle de prévention et de services de santé au travail

SITUATION À RISQUE - LES PROFILS À SURVEILLER !

› Télétravailleurs
– prévenir les RPS à distance : comment évaluer la charge de travail du télétravailleur et garantir sa santé mentale ?
– entre contrôle des temps de travail et respect des temps de repos : information et moyens de contrôle (RGPD et CNIL). Les points de vigilance
– droit à la déconnexion : comment le garantir à distance ?
Atelier sur le télétravail
› Salariés en forfait jours : conseils pratiques de suivi
– quelles sont les règles particulières applicables aux salariés en forfait en jours?
– quel suivi et contrôle bien particulier mettre en place?
– quelle articulation entre autonomie du salarié et contrôle de l'activité?
– que faire en cas de dérive?
› Salariés concernés par un PSE : prudence !
– les salariés maintenus dans l'organisation et les salariés licenciés : des contraintes identiques

LE REGARD DU JUGE

› Les risques contentieux en cas d'inaction / Les sanctions
– contentieux individuel et collectif de la sécurité sociale : obligation de prévention et faute inexcusable
Quiz sur les risques contentieux et les sanctions en cas d'inaction

OBJECTIFS

Repérer les obligations légales de l'employeur en matière de charge de travail et de santé au travail.
Appliquer une méthode d'analyse de la charge de travail adaptée aux situations de terrain.
Utiliser des indicateurs et outils de régulation pour prévenir les risques liés à la surcharge.
Réagir face à une situation à risque ou une alerte émise par les représentants du personnel.
Adapter ses pratiques de suivi en fonction de statuts particuliers (télétravail, forfait jours, PSE).

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation permettant de sécuriser ses pratiques de contrôle de la charge de travail des salariés
Une identification des cas particuliers à surveiller (télétravail, forfait jours, PSE...)
Une formation animée par un consultant expert en droit du travail et notamment en durée du travail et en santé, sécurité et QVCT

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, responsables des relations sociales, responsables QVT, responsables juridiques, juristes d'entreprise, responsables administratifs et financiers, dirigeants d'entreprise, préventeurs, collaborateurs chargés de suivi du temps de travail, collaborateurs de cabinets comptables, représentants du personnel, membres de la CSSCT, avocats

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Recueil de vos attentes depuis votre espace web 15 jours avant le début de la formation et auto-diagnosticque de vos compétences. Des méthodes pédagogiques variées pour s'adapter aux différents profils, définies avec l'objectif de vous impliquer dans vos apprentissages et d'ancrer les acquis par la pratique. Supports pédagogiques?: support d'animation, supports pédagogiques (fiches de synthèse, tableaux …) et autres ressources documentaires disponibles dans votre espace.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :**

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*